



# AVIS JUILLET 2020 n°2

## SECRETARIAT DE MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque reste fermée. Le secrétariat de mairie sera fermé du 17 août au 4 septembre pour congés. Une permanence sera mise en place les mercredis matins de 10h à 12h. Il est possible de communiquer avec la mairie par mail à l'adresse [secretariat@barges.fr](mailto:secretariat@barges.fr)

## COVID-19 : la lutte contre la propagation du virus continue :

« Les mesures barrières, et en particulier **la distanciation d'un mètre** entre les personnes doivent être appliquées en tout lieu et en toute circonstance ».

### **Port du Masque**

Il est **obligatoire** dans les transports en commun, et dans les lieux publics clos, dans les magasins....  
Fortement conseillé lors des rassemblements à l'extérieur.

### **Zone de loisirs :**

Les associations occupant la zone de loisirs doivent respecter le protocole sanitaire mis en place. Eviter les rassemblements sous le préau, se mettre davantage à l'extérieur. Le port du masque est obligatoire sous le préau (D2020-884 établissements de type CTS).

### **Location de l'Espace de Rencontre et de Loisirs et du préau :**

Compte tenu de la reprise inquiétante de propagation du virus et des dernières consignes sanitaires nationales, **l'arrêté municipal du 18 mars 2020**, demeure en application, notamment en son article 1er. Les locations de l'ERL et du préau demeurent donc impossibles jusqu'à nouvel ordre. Les réservations pour ces installations prévues au mois d'août et de septembre sont annulées. On peut hélas d'ores et déjà imaginer qu'il en sera de même en octobre.

## SECHERESSE :

Arrêté préfectoral du 20 juillet 2020

Sur l'ensemble de la Côte d'Or, **concernant les particuliers :**

- \*Interdiction de l'arrosage des pelouses.
- \*Interdiction du lavage des trottoirs, des façades, des voitures.
- \*Interdiction du remplissage des piscines (sauf 1<sup>ère</sup> mise en eau sauf réserve d'un accord du gestionnaire d'eau potable).
- \*Autorisation de l'arrosage des potagers et des massifs fleuris de 19h à 10h.

Sans mise en œuvre de ces dispositions par l'ensemble de la population, la situation sera de plus en plus tendue dans les semaines à venir. **Il faut faire preuve de civisme dans ces temps de sécheresse extrêmement marquée.**

## CHENILS-CLAPIERS- POULAILLERS

En réponse à des interrogations d'habitants sur ce sujet, l'extrait du règlement du PLU dit que :

**En zone UA** (ancien village avec fermes) : **pas d'interdiction**

Dans les autres zones **UB, AU :**

...« **UB 1 - Occupations et utilisations du sol INTERDITES :**

1.7. Les modes particuliers d'utilisation du sol suivants : - **les chenils, clapiers et poulaillers...**

...**AU 1 : Occupations et utilisations du sol INTERDITES :**

1.6. Les modes particuliers d'utilisation du sol suivants : - **les chenils, clapiers et poulaillers... »**

## **URBANISME**

*Pour information, nombre de PC ou DP, de 2018 à juillet 2020, sur Barges :*

*Maisons ou extensions : 8*

*Aménagement de combles : 3*

*Vérandas : 3*

*Piscines : 11*

*Pergolas : 11*

*Abris, auvents, appentis... : 10*

***N'oubliez pas** de faire les démarches nécessaires et **obligatoires** lorsque vous entreprenez des travaux. Tout n'est pas permis et souvent les vendeurs ou constructeurs ne vous donnent pas les bonnes informations. En cas « d'oubli » il est toujours possible de régulariser la situation. Sachez que l'inspecteur du cadastre, en charge de notre secteur, vérifie plusieurs fois par an la conformité des travaux réalisés. Il peut évidemment constater l'existence de constructions non déclarées. (Suites possibles : régularisation, destruction, amende...)*

***N'oubliez pas** de déclarer l'attestation d'achèvement de travaux à la mairie.*

*Certains documents sont systématiquement demandés par les notaires lors de ventes :*

- Copie des accords de PC ou DP **pour tout** ce qui a été construit sur la propriété.*
- Attestation(s) d'achèvement(s) de travaux*
- Certificat de contrôle des raccordements eaux usées*

## **INFO GENDARMERIE**

*Vous partez en vacances : informer de votre absence vos voisins ou votre gendarmerie par le biais de l'opération "voisins vigilants" ou "Opération Tranquillité Vacances". (03 80 51 80 76)*

***Seniors**, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!*

- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.*
- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.*
- Les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.*
- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.*
- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.*

## **SPORTS CC GEVREY -NUITS**

*La saison 2020-2021 des Activités Sport & Bien-être organisées par la Communauté de communes débutera le 7 septembre prochain. Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site internet de la communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.*

*Brochure disponible en mairie.*

## **RAPPEL : COMMISSIONS MUNICIPALES OUVERTES AUX HABITANTS**

*Trois commissions municipales sont **ouvertes aux habitants** non élus.*

*La commission communication animée par André DALLER*

*La commission environnement, fleurissement, illuminations animée par Marc REBULLIOT*

*La commission des jeunes animée par Jérôme LORIOT*

*Si vous souhaitez participer aux travaux de ces commissions nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie. (3 réunions par an, parfois plus, si l'actualité le demande)*

## **SITE INTERNET DE BARGES :**

*Nous vous rappelons que la commune a son site : [www.barges.fr](http://www.barges.fr) et que vous pouvez le consulter à tout moment. Vous y trouverez en particulier les comptes-rendus du conseil municipal, les informations concernant notre PLU, les réservations de l'Espace de Rencontre et de Loisirs...*